

Tarif de reprise pour l'énergie renouvelable injectée sur le réseau électrique

A partir du 1^{er} janvier 2026, la Ville de Pully ne reprend plus les garanties d'origine de l'énergie injectée sur son réseau.

Le prix de reprise de l'énergie est uniformisé au niveau suisse et calculé trimestriellement par l'Office fédéral de l'énergie. Il est disponible en suivant le lien ci-dessous ou sous : <https://opendata.swiss/fr/dataset/referenz-marktpreise-gemass-art-15-env>

[Prix de reprise trimestriel calculé par l'Office fédéral de l'énergie](#)

Un prix de reprise minimum est garanti conformément à la législation fédérale et se monte à 6 ct/kWh, pour les installations photovoltaïques d'une puissance inférieure à 30kW.